

DOSSIER DE PRESSE



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DU PÔLE D'ÉQUILIBRE
TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS D'ARLES

POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE LOCALE ACCESSIBLE À TOUS



EN PARTENARIAT AVEC



UN TERRITOIRE AGRICOLE UNIQUE

- **1^{er} territoire bio de France** (25 % des surfaces cultivées en bio ou en cours de conversion contre 7 % au niveau national)
- **1^{er} producteur français de tomates, salades, courgettes, pêches et nectarines, poires, olives et riz**
- **1/3 de la superficie du territoire est agricole**
- **5 000 exploitations** : 11 000 emplois permanents, 15 000 emplois saisonniers (+5 500 dans l'industrie agroalimentaire)
- 35 produits sous signe de qualité dont 21 viticoles et 14 agricoles **(AOC, Label rouge...)**



- Un menu local complet caractéristique du **régime méditerranéen** : viande, produits de la mer, légumes, fruits, céréales, huile d'olive, fromages, miel, vins, bières, jus...
- Un maillage dense de plateformes alimentaires : **deux MIN** (Arnaux et Chateaufort-Provence), **trois marchés de demi-gros en circuit court** (Halle Terres de Provence, Halle de Pertuis et Saint-Etienne-du-Grès)
- Une agriculture qui contribue aux **éco-systèmes** et à la **biodiversité**, qui façonne les paysages
- De nombreuses célébrations et fêtes liées **au patrimoine agricole**



LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL, « DE LA TERRE À L'ASSIETTE »

UN PROJET EN FAVEUR DU « PRODUIT ET CONSOMMÉ ICI »

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, les projets alimentaires territoriaux (PAT) visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs tout en développant l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles représentent **deux espaces de production agricole et de consommation complémentaires** avec, d'un côté 92% des habitants et 40% des surfaces agricoles, et d'un autre côté, 8% de la population et 60% des surfaces agricoles.

Partant de ce constat, la Métropole s'est engagée dans une démarche stratégique à travers la mise en place d'un projet alimentaire territorial (PAT), en partenariat avec le PETR du Pays d'Arles et ses producteurs. **Il s'agit de mettre le territoire au service d'une alimentation locale, durable, de qualité, accessible à tous et favorisant les circuits de proximité.**



UNE DÉMARCHE PARTENARIALE DE CO-CONSTRUCTION

Co-piloté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le PETR du Pays d'Arles, en partenariat avec l'État, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, la Région Sud – Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Chambre d'agriculture, ce projet est élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs publics et privés.

Ainsi, un comité de pilotage d'élaboration du PAT et de la gouvernance a été constitué et réuni pour la première fois le 21 juin 2018, associant les acteurs publics et privés du territoire œuvrant dans le domaine de l'agriculture et l'alimentation. La mobilisation de l'ensemble des acteurs est engagée (opérateurs privés, associations, institutions, etc.). La société civile est invitée tout au long de l'année 2019 à participer aux différents temps forts et à utiliser la plateforme participative « jenparle » en ligne.

PAT

de la Métropole
et du Pays d'Arles



Le PAT le plus important de France en termes de superficie, de population et d'enjeux. Il concerne en effet :

- > **121 communes**
- > Un bassin de production exceptionnel : le **1^{er} au niveau national** (pour certains fruits et légumes)
- > Un bassin de consommation de **2 millions d'habitants**
- > Des enjeux dans 6 domaines : **économie, alimentation, foncier/équipement, environnement, gastronomie, innovation**

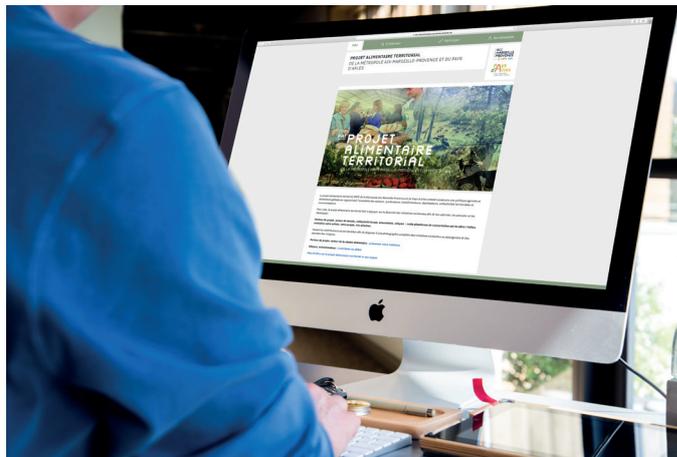
TOUS ACTEURS DU PAT !

CHACUN PEUT PARTICIPER AU PROJET GRÂCE À UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE

- Les porteurs de projets et les acteurs de la chaîne alimentaire peuvent ainsi faire connaître leur démarche, s'informer sur les autres initiatives du territoire, s'informer des prochains temps forts de la démarche.
- Les citoyens et consommateurs peuvent, quant à eux, faire connaître leurs attentes, créer et développer leur réseau, donner leur avis sur les initiatives du territoire, s'informer des prochains temps forts de la démarche.

À l'issue de la concertation avec les acteurs du territoire, nécessaire pour la labellisation par l'État de la démarche, le PAT se traduira à la fois **par des ambitions partagées, une feuille de route commune et des actions concrètes.**

Il permettra également de mettre en lumière la richesse des actions existantes sur le territoire, et de créer les conditions favorables à la rencontre d'acteurs qui se croisent peu, pour mieux articuler les réponses.



Pour cela, une seule adresse :

<https://pat-ampmetropole-paysdarles.jenparle.net>



UN PROJET MENÉ EN 3 ÉTAPES

La formalisation du PAT sera progressive, pendant 36 mois, en vue d'une finalisation en 2020.

LE CALENDRIER GLOBAL DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL S'ÉTEND DE 2018 À 2020. IL SE DÉCOMPOSE EN 3 PHASES :

2018

réalisation d'études et de diagnostics, définition des enjeux

2019

définition d'orientations par axe stratégique, concertation et co-construction avec tous les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire

2020

formalisation du projet alimentaire territorial et lancement du plan d'actions.



LES 6 ENJEUX DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

*Sources : Agreste, INSEE, AUPA et AGAM.

Ces 6 enjeux seront soumis à la première phase de concertation et co-construction qui se déroulera fin janvier 2019 dans le but de construire une politique agricole et alimentaire globale.



ÉCONOMIE : la création de valeur et d'emplois sur toute la chaîne de l'économie alimentaire

• Constat :

- > Seulement 12% d'exploitations en circuits courts en 2010 (plus de 50% du chiffre d'affaires de l'exploitation réalisé en circuit court).
- > Crise des vocations : 1 seule installation pour 2 départs à la retraite.

• Objectifs :

- > Accroître d'un tiers la part d'exploitations commercialisant en circuit de proximité d'ici 2025 (environ 150 exploitations).
- > Maintenir et développer le tissu agroalimentaire en lien avec les productions locales.

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- Se doter d'un fonds de soutien à la création de réseau de distribution de produits locaux (ex : Halle des terroirs), avec des formats de vente-distribution adaptés aux secteurs géographiques et aux types de consommateurs (par exemple : produits locaux distribués dans un commerce existant, halle dédiée).
- Concrétiser l'aménagement de l'espace-test agricole du Bigaron (Luynes) dédié aux futurs agriculteurs avec un volet expérimentation et innovation. Plus globalement, soutenir le déploiement et la coordination des espaces-test sur le département (Pertuis, Eyragues et nouvelles initiatives).

ALIMENTATION : la nutrition-santé pour une alimentation de qualité accessible à tous

• Constat :

- > 26% de la population marseillaise vit sous le seuil de pauvreté, 23% à Arles (médiane nationale : 14,2%).

• Objectifs :

- > Agir sur l'alimentation, au-delà de l'enjeu économique, c'est aussi et surtout résoudre un enjeu social capital pour réduire les dépenses de santé et améliorer le régime alimentaire quotidien des habitants.
- > Introduire 50% de produits locaux en restauration scolaire au 1^{er} janvier 2022 (loi EGalim). Si cela se faisait aujourd'hui, cela représenterait un potentiel de 124 millions d'euros d'achat de denrées alimentaires, soit 18% de la valeur des productions agricoles départementales (variable

selon les productions : 47% de la production carnée totale, mais 0,5% de la production de fruits et légumes.)

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- Permettre aux habitants du département d'accéder à des produits locaux de qualité à un prix accessible (10 mn du domicile, soit à moins de 2 km en milieu urbain et 10 km en milieu rural en développant de nouveaux modes de distribution).
- Restauration collective scolaire : massifier la commande publique de restauration collective afin de rendre le marché plus attractif pour les producteurs locaux (groupements de commandes, intermédiation entre producteurs et grossistes, Agrilocal pour les petites commandes...).



LES 6 ENJEUX DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

FONCIER/ ÉQUIPEMENT : un aménagement et une action foncière au service d'un territoire d'exception

• Constat :

> Aménagement du territoire : 46 % des grossistes alimentaires de la région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur se concentrent dans les Bouches-du-Rhône (55 % sur le territoire de la Métropole, 45 % en Pays d'Arles)

• Objectifs :

> Protéger les terres agricoles : près de 10 000 ha ont été urbanisés à l'échelle du PAT entre 2006 et 2014.

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- Développer les outils de protection et de mise en valeur des espaces agricoles, naturels, forestiers particulièrement sur les zones irriguées et irrigables, avec les Zones agricoles protégées (ZAP) ou les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), comme à Velaux.
- Organiser les complémentarités logistiques et de distribution des 2 Marchés d'intérêt national (MIN) - expédition, distribution urbaine - et organiser le maillage logistique du territoire avec des relais (Marché en circuit court de Saint-Etienne-du-Grès, Halles Terre de Provence, etc.) pour faciliter l'approvisionnement local.

ENVIRONNEMENT : la préservation de l'environnement et la gestion des ressources naturelles.

• Constat :

- > 26 % de la surface agricole utile (SAU) départementale est en agriculture biologique.
- > Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il existe un fort risque de doublement du nombre de jours de canicule en 2030 et donc un risque d'augmentation des besoins en eau sur de nombreuses cultures.

• Objectifs :

> Accompagner l'évolution vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement : conserver une position de leader en bio avec un objectif de + 5 % par an en nombre d'exploitations et en

surfaces exploitées (conversion et labellisation), accompagner et favoriser les pratiques agronomiques et les techniques et équipements agro-écologiques.

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- Autour de l'implantation de Biocoop à Noves, mettre en place une animation pour renforcer la dynamique d'installation et de conversion en agriculture biologique, et répondre à la nécessité de structuration de l'offre.
- Lancer un grand plan d'accompagnement des producteurs visant le développement des pratiques agro-écologiques et l'adaptation aux changements climatiques de la production agricole.



LES 6 ENJEUX DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

GASTRONOMIE : la promotion des terroirs, du patrimoine culinaire, culturel et touristique.

• Constat :

- > Le patrimoine des Bouches-du-Rhône est riche de sites exceptionnels et protégés qui façonnent le paysage connu dans le monde entier : 108 sites classés ou inscrits, 12 Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), 2 Plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), 1 directive paysagée (Alpilles), 1 Grand Site (Sainte-Victoire), 1 Parc national (Calanques), 1 Ville inscrite sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (Arles).
- > 2,7 milliards d'euros dépensés chaque année par les touristes sur notre territoire c'est 50 000 emplois dans les Bouches-du-Rhône, soit 24,2% des emplois touristiques régionaux.

• Objectifs :

- > Promouvoir le régime méditerranéen auprès des habitants et des touristes.

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- S'appuyer sur les réseaux existants (Cluster Gastronomie des Bouches-du-Rhône, Collectif des produits sous signe de qualité, Grand Conservatoire des Cuisines du Sud, Tables 13...) et sur les temps forts événementiels (Salon des Agricultures de Provence, Marseille Provence Gastronomie 2019...) pour promouvoir le régime méditerranéen et les produits emblématiques du territoire et développer aussi ce régime dans la restauration privée, en priorité la restauration collective.

INNOVATION : la recherche & développement, l'expérimentation, le transfert-diffusion, le conseil technique.

• Constat :

- > Présence de nombreux organismes à l'échelle régionale : le pôle de compétitivité Terralia, l'université d'Avignon et la structure fédérative de recherche Tersys, le Centre régional d'innovation et de transferts de technologies agroalimentaires (CRITT PACA) PACA, le Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) et les lieux régionaux d'expérimentation (Association provençale de recherche et d'expérimentation légumière (APREL), Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB), La Pugère, La Tapy/Montpellier Sup agro, réseau Food'in Sud, le Centre d'études techniques agricoles (CETA) des Bouches-du-Rhône.

• Objectifs :

- > Faciliter l'accès à l'innovation pour les exploitations agricoles, les TPE et PME agroalimentaires.
- > Accompagner les actions d'expérimentation et de diffusion sur des thématiques telles que l'adaptation au changement climatique, le numérique, l'agroécologie, EcoPhyto (réduction des produits phytosanitaires), la FoodTech dédiée au développement des nouvelles technologies dans l'agroalimentaire.

Exemples de projets potentiels sous maîtrise d'ouvrage publique à développer :

- En réponse aux attentes des consommateurs, favoriser l'incubation et la croissance des start-up des domaines de la « FoodTech », en lien avec les projets d'incubateurs des MIN de Châteaurenard, des Arnavaux, et de Fontvieille.
- Favoriser le déploiement d'un réseau « d'espace test grandeur nature » (ex : le programme Digifermes porté par Arvalis pour une agriculture connectée).
- Renforcer le soutien aux centres d'expérimentation, aux structures de conseil technique (CETA...), et aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ; s'en servir de relais pour la diffusion de l'innovation, l'évolution des pratiques agricoles.



Lors d'une première phase de concertation qui se déroulera fin janvier, ces 6 axes seront débattus et soumis à analyse auprès des experts.

Un forum plus large sera organisé en mars et de nouvelles sessions d'ateliers se dérouleront au printemps.

CONTACTS PRESSE

Métropole Aix-Marseille-Provence

Responsable du Service Presse :

Stéphane GIREAU

04 91 997 997 / 06 32 87 19 86

stephane.gireau@ampmetropole.fr

Attachée de presse :

Marjorie PIRAS

04 91 99 79 48

marjorie.piras@ampmetropole.fr

Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Arles

Attachée de presse

Manel BELMOKH

06 59 03 19 91

m.belmokh@ville-arles.fr